

DECISION N°2025-157/CP

OBJET :

1. **Commande publique**
2. **Marchés publics**

L'ASSISTANCE JURIDIQUE DE LA COMMUNE DE DENAIN ET LA REPRESENTATION EN JUSTICE DANS L'ENSEMBLE DU DOMAINE DES DROITS DES COLLECTIVITES.

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu des articles L.2122-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la proposition du Cabinet Oppidum Avocats (AARPI) pris en la personne de l'avocat associé Maître Philippe BLUTEAU,

DECIDE

Article 1 : Un contrat portant sur l'assistance juridique de la commune de Denain et la représentation en justice dans l'ensemble du domaine des droits des collectivités sera signé par mes soins avec le Cabinet Oppidum Avocats pris en la personne de l'avocat associé Maître Philippe BLUTEAU dont le siège social se situe au - Sis 47 Avenue du Maine - 75014 Paris.

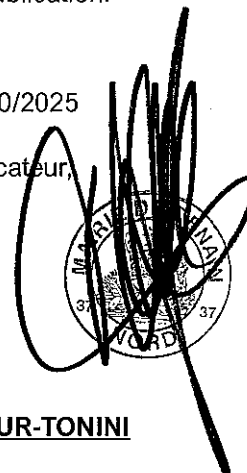
Article 2 : Le montant du taux horaire est fixé à un minimum de 170 Euros HT et les autres prix sont fixés selon la convention d'honoraire, le montant de l'ensemble de la prestation ne pourra excéder un montant de 39 000 euros HT annuels.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 30 Janvier 2026 pour une durée d'une année, il ne pourra être reconduit sans la conclusion d'une nouvelle convention au préalable.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 28/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,



**Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire**

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI